



Montreuil, le 14 septembre 2017

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

N/Réf : BT/VO
N°197-20170914

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h le jeudi 21 septembre 2017

Monsieur le Ministre,

Après la forte journée d'action unitaire du 12 septembre, le gouvernement a fait le choix de poursuivre sa tentative de passage en force visant à affaiblir les protections des travailleurs.

Dans la continuité de la journée d'action du 12 septembre, la CGT a décidé de poursuivre la bataille contre les projets d'ordonnances portant sur le Code du Travail. Elle poursuit le combat pour un Code du Travail renforcé, de nouveaux droits, d'expression des salariés et d'intervention de leurs représentants, l'amnistie pour les militants syndicaux et le respect des libertés syndicales, le renforcement des conventions collectives et le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Outre les revendications portant sur le Code du Travail, dont le devenir aura nécessairement un impact sur la Fonction publique et son cadre national de garanties statutaires, le 21 septembre sera l'occasion pour les personnels de la Fonction publique de porter leurs exigences sur :

- L'augmentation du pouvoir d'achat qui passe nécessairement par une revalorisation urgente de la valeur du point d'indice,
- La défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers,
- Le non-rétablissement du jour de carence,
- Des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation et de déprécarisation,
- De véritables améliorations de carrière pour tous,
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière,
- Une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer, et, plus globalement, des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail.

Dans le champ de la Fonction publique territoriale, notre organisation porte également l'exigence de :

- L'arrêt du processus de réforme territoriale ;

- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers ;
- L'instauration des 32 heures pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents ;
- Le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par la transposition du CPF et du CPA ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT).
- La pérennité de l'emploi pour les personnels impactés par le nouveau décret portant sur les rythmes scolaires
- L'aboutissement rapide du chantier engagé ces derniers mois pour la revalorisation des carrières des ATSEM

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics dépose donc un préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale concernant la journée du 21 septembre 2017.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,
Secrétaire général